

**Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets
médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé
Bretagne et du Département du Morbihan
relatif à l'appel à projet n°2017-56-01 pour la création de 10 places
de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
avec Troubles Envahissants du Développement (TED)
et organisation d'une offre d'appui**

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne et du Département du Morbihan, réunie le 29 juin 2018, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projet n°2017-56-01

(Avis paru au recueil des actes administratifs de la région Bretagne et du Département du Morbihan le 21 novembre 2017).

2 dossiers, au total, ont été reçus par l'ARS et le Conseil départemental.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

1^{er} Association Le Moulin Vert et
Mutualité française Finistère-Morbihan *ex-aequo*

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne et le Président du Conseil départemental du Morbihan.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du Département du Morbihan, et sur les sites internet de l'ARS Bretagne et du Conseil départemental du Morbihan.

Fait à Vannes, le 20 JUIL. 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Bretagne

signé

Olivier de CADEVILLE

Le Président du Conseil départemental
du Morbihan

signé

François GOULARD